



Société Française de l'Évaluation

DEMI-JOURNÉE DE SENSIBILISATION

L'UTILISATION DES DATAS DANS L'EVALUATION

**20 OCTOBRE 2021
DE 14H À 18H
EN DISTANCIEL**



PROGRAMME

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LES DATAS

Qu'est-ce qu'une donnée ?

Définitions ; D'où viennent les données ? ; Principaux types de données ; L'importance des normes et des conventions

La notion de qualité de données

La qualité est en lien direct avec les usages ; Dimensions de la qualité des données ; Non-qualité ne signifie pas erreur ; Echanger avec les producteurs, une clé pour une utilisation pertinente des données

Open data, big data

Les différents niveaux d'ouverture des données ; Principes et exemples de big data ; Les limites d'utilisation du big data

L'appariement : enrichir les données

L'identifiant comme pivot ; Le contexte juridique ; Méthodologies d'appariement

Des éléments de bibliographie seront fournis pour chacune de ces parties

Pascal RIVIERE, Inspecteur général, INSEE

DATA ET PRATIQUES D'ÉVALUATION AU NIVEAU TERRITORIAL

Le territoire intelligent : 3 transformations structurelles

Démultiplication des producteurs & outils ; Développement d'outils décisionnels avec objectifs d'évaluation ; Une attention à la structuration, à la qualité et à la circulation des données

Avantages pour l'évaluateur...

Disponibilité de la donnée : point-clé ; Extension du domaine de l'évaluation ; Démocratisation du langage de l'évaluation

... et nouvelles incertitudes

Limites des capteurs, de l'open data et des outils décisionnels

Quelques exemples concrets : PCAET, empreinte carbone, ...

3 focus : aborder les nouvelles sources de données et se forger une culture générale

Comment connaître leur existence et les récupérer (leur nombre n'étant pas gage de qualité) ; Quelles données d'intérêt public (et stratégies d'ouverture liées) ; Quels jeux de données plus spécifiques (par secteur, région, etc.)

Recommandations méthodologiques aux évaluateurs

Erwan KERYER, Associé Secteur Public Local, KPMG

Ismail HAMOUMI, Consultant Territoire Intelligent et Stratégie Data, KPMG

DATA, DATA SCIENCE ET POLITIQUES TERRITORIALES

Enjeux liés à la collecte, au traitement et à l'exploitation des données

Données disponibles : Etat des lieux et complexités liés au métier de la data science et de leur structuration

Exemples de démarches de valorisation pour des politiques

Usages possibles en matières d'évaluation

Arnaud CHAPEY, Directeur Général Délégué, SPALLIAN

INFORMATIONS PRATIQUES

La demi-journée de sensibilisation se tiendra sur **Zoom**
Les informations de connexion vous seront transmis avant la réunion

Frais d'inscription

Adhérents à la SFE :	100 euros
Etudiants, sans emploi adhérents à la SFE	20 euros
Non adhérents* :	200 euros

* Ce tarif inclut la primo adhésion à titre individuel

Pour vous inscrire

Deux possibilités vous sont proposées :

- Bulletin d'inscription joint
ou
- Inscription en ligne : <https://forms.gle/8H7xpCyymGajNS8Z8>

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements contactez le secrétariat de la SFE :

01 45 41 58 40
secretariat.sfe@gmail.com

**Notez dès à présent qu'une formation pour approfondir le
sujet se tiendra d'ici la fin de l'année**

A renvoyer par courrier à
SFE - 21 rue des Grands Champs- 75020 Paris
ou par mail à stephanie.breton@sfe-asso.fr

Participant

Nom : Prénom :

Fonction :

Courriel :

Coordonnées de facturation

Organisme (*si les frais d'inscriptions sont pris en charge par l'employeur*) :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Je m'engage à verser le montant de la participation forfaitaire de euros

20 euros (étudiants, sans emploi, retraité qui sont adhérents à la SFE)

100 euros (adhérents individuels ou institutionnels SFE)

200 euros (non adhérents incluant la primo adhésion)

J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux participants à la journée

J'accepte que mes coordonnées soient conservées et utilisées par la SFE pour m'adresser des informations concernant la SFE et ses partenaires

Fait à,, le

Signature et cachet obligatoire (pour les inscriptions prises en charge par l'employeur)